

saire décentralisation des services dans l'espace transfrontalier pense bien évidemment à donner de l'autonomie aux agences locales pour l'emploi (ce qui est difficilement compatible dans une logique d'ANPE), et des pouvoirs effectifs à la commission intergouvernementale Saar-Lor-Lux, sous-estimant le fait que cette commission régionale, si on veut lui donner des moyens effectifs, touche à l'organisation d'ensemble des pouvoirs publics en France et au Luxembourg.

D'autres difficultés viendront de l'approche différente en matière d'élaboration des politiques économiques qui doivent conduire à l'intégration régionale. Faut-il intervenir par la loi, la négociation paritaire entre partenaires, aboutir à des conventions? Si le contrat entre partenaires est vital en Allemagne, les syndicats français restent plus favorables à une approche légaliste de la protection sociale. La loi, estime-t-on, permet de mieux fixer des droits acquis que le contrat, qui peut être remis en question en fonction des aléas de la conjoncture. En revanche, le système de la cogestion, qui autorise les différences de situation, est une pratique difficilement applicable en France. Un débat se met également en place - et cela dans les trois Etats - pour savoir quelle est la meilleure structure de défense des salariés. La structure confédérale ou les fédérations professionnelles? Les puissantes fédérations des métaux ou des mineurs estiment qu'elles sont en mesure de pratiquer une coopération directe pour défendre de manière corporatiste leurs intérêts. Après tout l'espace transfrontalier ne repose-t-il pas sur le charbon, le fer et la sidérurgie? Dans ce contexte, l'IG Metall Saar cherche souvent à imposer sa vision au DGB, comme les Fédérations des Métaux de la CFDT ou de FO s'imposent au sein des Unions Régionales. Soucieuses d'une démarche plus politique et d'un accompagnement d'ensemble de la reconversion industrielle, qui permettent aux différentes composantes de s'exprimer, les structures confédérales ont du mal à tenir la barre face à ces puissantes fédérations qui fournissent l'essentiel des militants et des moyens. Le dialogue entre mineurs lorrains et sarrois passe alors souvent au-dessus des instances confédérales.

Les orientations et les calculs politiques ne sont pas absents dès la constitution du CSI. Un exemple permet de l'illustrer. A ceux qui souhaitaient intégrer la CGT dans ce dialogue transfrontalier, FO répond par un veto. Il faut pour Force Ouvrière que la CGT renonce à participer à la FSM (Fédération syndicale mondiale d'obéissance communiste). Le syndicat allemand chrétien CGB n'est pas sollicité pour faire partie du CSI. Dans ces conditions que peut attendre de cette structure la CFTC qui aurait souhaité l'adhésion du syndicat chrétien? Ou encore la CFDT qui pratique l'union avec la CGT en France?

Difficile également de s'entendre lorsqu'au début des années 1980, lors de la crise des euro-missiles, les syndicalistes allemands sont sensibles au pacifisme, alors que certains syndicats français (FO en particulier) sont à priori beaucoup plus atlantistes. La question de l'énergie nucléaire (Cattenom en est un exemple parlant) soulève les mêmes approches différentes. Il est dès lors patent que les succès du CSI viendront davantage de sa capacité à approfondir le dialogue